

La violence familiale au sein des collectivités autochtones : Une perspective autochtone

« Nos anciens et les traditionalistes nous ont encouragés à essayer d'amorcer une approche de guérison au lieu de continuer à porter notre attention sur le négatif, c'est - à dire sur la violence. Plutôt que de se contenter de réagir en cas de violence, le concept de guérison et l'insistance sur le bien-être réclament une stratégie différente des mesures actuelles visant à réduire la violence, familiale. Il y a une contradiction entre une solution qui cherche l'harmonie et l'équilibre, entre les êtres, dans les familles et la communauté, et celle qui se centre sur la situation de crise, châtie l'agresseur divise la famille et la communauté. Notre approche du bien-être englobe le bien-être physique, mental, affectif et spirituel.

Dans le travail que nous effectuons pour lutter contre la violence familiale, nous essayons de ramener notre peuple aux valeurs d'une époque où tout le monde avait sa place autour du cercle et était apprécié. Le retour à notre identité va nous aider à guérir; nous allons devoir redécouvrir qui nous sommes. Nous ne pouvons pas nous tourner vers l'extérieur pour définir qui nous sommes.

Il va nous falloir nous attacher de nouveau à la compréhension de nos coutumes traditionnelles. Les indications et la voie menant au rétablissement reposent dans nos chants, nos cérémonies, notre langue et nos relations.

Nous devons éviter une approche indienne généralisée. Les problèmes de violence dans nos communautés sont variés, tout comme nos coutumes traditionnelles. Le chemin de la guérison sera long. Chaque groupe, qu'il soit de l'est, du sud, de l'ouest ou du nord, des villes ou des réserves, doit développer son propre processus de guérison. C'est nécessaire si nous voulons à nouveau vivre sans violence. »¹

Les Autochtones ont défini la violence familiale « comme une conséquence de la colonisation, de l'assimilation forcée et du génocide culturel; les gestes, les valeurs, les convictions, les attitudes et les types de comportement négatifs, cumulatifs et multigénérationnels d'une personne ou d'un peuple qui réduisant ou minent l'harmonie et le bien-être des Autochtones en tant qu'individus, familles, familles étendues, communautés ou peuple. »²

La violence familiale³

La violence familiale revêt de nombreuses formes :

La **violence physique** comprend tout geste visant à infliger une douleur à une autre personne, y compris le fait de gifler, frapper, brûler, donner des coups de pied, mordre, pousser, tirer les cheveux, étouffer, bousculer, frapper avec un objet, menacer avec un couteau ou une arme à feu, ou tout autre acte ou geste que cause une douleur physique à une autre personne.

La **violence psychologique** comprend les abus de pouvoir et de contrôle face à une autre personne. La violence psychologique inclut la peur infligée à une autre personne par le fait de l'intimider, la terroriser ou la menacer, l'humilier, l'insulter, la dénigrer, lui détruire ses biens,

l'isoler de ses amis et de sa famille et la priver d'amour ou d'affection.

L'**agression sexuelle** désigne tout acte d'attention sexuelle non désirée ou d'exploitation, y compris les attouchements incorrects, le fait d'exposer la victime à la pornographie, l'agression sexuelle d'une personne avec un objet le fait d'attacher une personne sans son consentement, le viol lors d'une sortie, le viole en groupe, le viol dans le cadre d'une relation intime ou le harcèlement sexuel.

Par **agression sexuelle contre les enfants**, on entend tout contact sexuel perpétré contre un enfant. Cela comprend notamment tous les actes décrits sous la rubrique « agression sexuelle ».

L'**inceste**, c'est toute forme de contact sexuel ou de tentative de contact sexuel entre membres d'une même famille, qu'il s'agisse de la famille proche ou étendue.

L'**exploitation financière** est constituée par tout geste qui vise à faire un usage trompeur ou immoral de l'argent ou des effets d'une autre personne, notamment le fait de s'approprier les ressources d'autrui, d'utiliser l'argent d'autrui ou ses ressources en vue d'exercer un contrôle, de s'approprier le revenu de rentes ou d'autres formes d'aide financière à la famille, de forcer les parents à garder gratuitement les enfants ou de priver sa famille des fonds nécessaires à l'achat de nourriture ou à l'hébergement.

La **violence spirituelle** cause, quant à elle, l'érosion ou la désintégration du système de croyances culturelles ou religieuses d'une personne.

Une personne peut subir diverses formes de violence aux mains du même agresseur.

Les mesures prises par certaines communautés autochtones pour lutter contre la violence familiale

- L'organisme Native Child and Family Services de Toronto offre un programme de traitement pour les victimes d'agression sexuelle qui allie les principes de guérison traditionnels et les pratiques de travail social contemporain. Une évaluation du programme a permis de conclure que les femmes et les enfants qui ont participé au programme ont réussi à développer un sentiment d'identité plus fort en tant qu'Autochtones et que le programme constituait un excellent moyen de guérir des blessures associées à ce genre de violence, et de s'en sortir
- Le Mid-Island Tribal Council dans l'île de Vancouver (Colombie-Britannique) représente plusieurs bandes situées dans de petites communautés rurales des environs de Chemainus (Colombie-Britannique). Il a élaboré une perspective qui définit la violence familiale comme un problème communautaire, pas seulement comme un problème individuel ou familial. Le Conseil a établi un programme de développement familial ayant pour but d'intégrer les services existants et de les rapprocher des familles, et de répondre aux besoins de la communauté. Le programme a été conçu pour réduire la violence familiale et faciliter la guérison des victimes de celle-ci

suivant des procédés adaptés à la culture autochtone.

- Les Mi'kmaq First Nation Communities de la Nouvelle-Écosse ont élaboré des programmes de lutte contre la violence familiale dans le but d'encourager les femmes et les enfants victimes de violence à adopter des modes de vie pacifiques et sains. L'organisation exploite un refuge pour les femmes et les enfants et offre des services d'extension aux hommes, un service téléphonique en cas de crise, des services de counselling individuels et de groupe, ainsi que des programmes de sensibilisation communautaire à l'intention des peuples autochtones de la Nouvelle-Écosse.
- Beaucoup d'autres communautés autochtones ont mis au point des programmes et des mesures communautaires en vue de réduire le problème de la violence familiale. Des programmes de formation et de sensibilisation ont souvent donné lieu à la création de programmes de traitement et d'autres services pour les victimes, les agresseurs, les familles et les collectivités.

Fréquence de la violence familiale

Il n'existe aucune étude nationale qui puisse démontrer l'étendue ou la fréquence de la violence familiale au sein des communautés autochtones. Toutefois, voici ce qui ressort d'études provinciales et régionales :

- Selon une étude menée en 1989 par la Ontario Native Women's Association, huit femmes autochtones sur dix en Ontario ont connu personnellement une forme de violence familiale. De ces femmes, 87 % avaient été blessées physiquement et 57 % avaient subi des agressions sexuelles.⁴
- Dans certaines collectivités autochtones du Nord, on croit qu'entre 75 % et 90 % des femmes sont battues.⁵ L'étude fait valoir que 40 % des enfants avaient été maltraités par un membre de la famille.⁶
- Peu de données existent sur la fréquence des mauvais traitements infligés aux aînés, aux personnes handicapées et aux homosexuels dans les communautés autochtones. Cependant, les mauvais traitements infligés aux aînés ont été reconnus comme posant

un problème sérieux dans certaines communautés des Premières Nations.⁷

Facteurs en cause dans les situations de violence familiale

Selon Charnelle Frank, il ressort d'une étude menée par l'Association des infirmières et infirmiers autochtones du Canada en 1991 que les trois facteurs principaux contribuant au climat de violence familiale sont la toxicomanie, les problèmes financiers et la violence que remonte à plusieurs générations.⁸

Démarches vers la guérison

Il s'agit d'un problème de longue date et ses racines sont profondes. Par suite de la perte de leur culture et de leurs traditions, nombre d'Autochtones, tant chez les femmes que chez les hommes, se sentent impuissants et dépendants. Reconnaître les racines de problème permettra aux personnes, aux familles et aux communautés de lutter contre celui-ci.

Que l'on soit Autochtone ou non, il faut bien comprendre que la violence familiale ne constitue pas une facette de la culture traditionnelle des Autochtones et qu'elle ne saurait être tolérée.

Il importe de trouver des solutions holistiques. Cela signifie qu'il faut considérer « la personne dans le contexte de la famille; la famille dans le contexte de la communauté de la société dans son ensemble »⁹, de même que les rapports entre tous ces éléments.

Il convient aussi de trouver des solutions communautaires. Cela signifie que les décisions doivent être prises par la collectivité et au sein de celle-ci, peu importe comment elle est définie.

Compte tenu de la diversité des communautés autochtones, un modèle générique ne pourrait pas être efficace.¹⁰

Toutes les organisations chargées de la conception et de la prestation de programmes et de services doivent reconnaître l'impact du passé et la nécessité de guérir les personnes, les familles et les communautés. Pour leur part, ces dernières doivent mettre l'accent sur la guérison des personnes, des familles et de la communauté dans son ensemble, et chercher à triompher du passé.

L'élimination de la violence familiale dans les communautés autochtones, c'est l'affaire de tout le monde. La première étape d'une démarche vers la guérison, qu'il s'agisse d'une personne, d'une famille ou d'une communauté, consiste à rompre le silence et à reconnaître qu'il y a un problème.

Les gouvernements et les organisations autochtones actuels doivent mettre au point des solutions novatrices, convenant à la culture autochtone plutôt que d'adapter les services et les programmes existants, car il se peut que ceux-ci n'abordent pas les causes sous-jacentes de la

violence familiale dans les communautés autochtones.

Les organisations qui dispensent des programmes et des services aux autochtones doivent sensibiliser leur personnel à l'importance de la dimension culturelle et intégrer à leurs systèmes d'exécution de programmes des traditions et des fournisseurs de services autochtones.

Les gouvernements, les organisations, les organismes de prestation de services, les dispensateurs de soins, les anciens, les guérisseurs et les fournisseurs de services autochtones doivent eux-mêmes être guéris s'ils veulent aider les autres dans leur démarche vers la guérison. Ils ne doivent pas abuser de la confiance qu'on leur fait, ni des traditions, ni du respect qui leur est dû dans l'exécution de leurs responsabilités.

Les organisations et les gouvernements autochtones doivent comprendre à quel point il est urgent de guérir les communautés et de les débarrasser de la violence familiale, de l'alcoolisme, du suicide et d'autres formes de malaise social.

Il importe aussi de respecter le caractère unique de chaque personne et de chaque communauté.

Lorsqu'on s'occupe des personnes victimes de violence, il importe de comprendre que le problème comporte de nombreuses facettes. Par exemple, il se peut;

- que les victimes aient des ressources très limitées; que leur système de soutien se trouve au sein même de leur communauté;
- que leur agresseur soit un membre important de la communauté;
- que les soupçons à l'égard du système judiciaire peuvent empêcher nombre d'Autochtones de considérer celui-ci comme une option;
- que les victimes hésitent fortement à remettre leur agresseur entre les mains d'un système jugé raciste;

- que dans des cas de violence conjugale, beaucoup ont peur qu'on leur enlève leurs enfants;
- que souvent, il n'existe pas de services adaptés à la culture autochtone.

La famille se trouve au coeur des communautés autochtones. Par conséquent, les Autochtones peuvent chercher à traiter la famille dans son ensemble lorsqu'un problème de violence familiale est décelé. C'est pourquoi le traitement de l'agresseur indépendamment de la famille n'est pas toujours la solution privilégiée.

Notre force réside dans nos visions et nos rêves, ainsi que dans notre capacité d'interpréter les chansons et les danses de la terre, du ciel et du monde des esprits. Si nous pouvons nous rappeler notre raison de vivre, nous arriverons à survivre.¹¹

Lectures suggérées

Breaking the Silence, An Interpretive Study of Residential School Impact and Healing parsemé de récits de membres des Premières Nations, Ottawa : Assemblée des Premières Nations, 1994.

Un nouvel horizon : Éliminer la violence - Atteindre l'égalité : Rapport final du Comité canadien sur la violence faite aux femmes, par Pat Freeman Marshall et Marthe Aselin Vaillancourt. Ottawa : Approvisionnement et Services Canada, 1993.

Family Violence in Aboriginal Communities: A First Nations Report, par Sharlene Frank. Victoria : Imprimeur de la Reine (Ministry of Women's Equity; Taskforce on Family violence), 1992.

Langue, tradition, santé, mode de vie et questions sociales : Enquête sur les peuples autochtones - 1991 par Statistique Canada (Ottawa : Statistique Canada, 1993), N° de cat. 89-533).

Mid-Island tribal Council Family Development Program, Project Manual, par Jackie Major et Luce Carrier. Chemainus (C.-B.) : Mid-Island tribal Council, 1995 - B.P. 270, Chemainus (C.-B.) V0R 1K0, (604) 246-2729.

Mooka'am Sexual Abuse Treatment Program - Program Description and Planning Guidelines, par Frank Maidman et Merle Beedie. Toronto : Native Child and Family Services of Toronto, 1994 - 101-22, rue College, Toronto (Ontario) M5G 1K2, (416) 969-8510.

Procedures and guidelines manual: Mi'kmaq Family Treatment Centre and Program, par le Centre, Nouvelle-Écosse : Mi'kmaq Family and Children's Services Nova Scotia, 1993 -

Premières Nations Whycocomagh, B.P. 310, Whycocomagh (Nouvelle-Écosse) B0E 3M0, (902) 756-3440.

Report of the Aboriginal Justice Inquiry of Manitoba, 2 volumes par A.C. Hamilton et C.M. Sinclair (Commissaires). Winnipeg : Enquête publique sur l'administration de la justice et les populations autochtones, 1991.

Guide de ressources en matière de violence familiale pour les communautés autochtones, par David McTimoney. Ottawa : Santé Canada, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 1994.

« La violence dans les communautés autochtones ». Dans la *Commission royale sur les peuples autochtones, Sur le chemin de la guérison*, par Emma D. LaRocque. Ottawa : Groupe Communication canada, 1994.

Documents audiovisuels suggérés

Children of the Eagle

Ce document traite de la guérison de trois enfants autochtones victimes d'agression sexuelle. L'aigle symbolise le courage, les qualités de chef et la sagesse dont la communauté doit faire preuve pour aider ses enfants en crise.

Pour commander :
Peigan Child and Family Services,
B.P. 3129,
Brockett (Alberta)
T0K 0H0
(403) 965-2390

Beyond the Shadows

Ce documentaire explore les effets dévastateurs que les pensionnats ont eu sur les communautés de Premières Nations au Canada. La vidéo relate l'historique des ces établissements mandats par le gouvernement, les douloureuses histoires personnelles d'abus et la douleur de plusieurs générations qui en résulte. Il décrit aussi de quelle manière les communautés des Premières nations ont entamé la démarche vers la guérison.

Pour commander :
Cariboo Tribal Council,
B.P. 4333,
Williams Lake (C.-B.)
V2G 2V4
(604) 392-7361

Richard Cardinal : Le cri d'un enfant métis

Un touchant hommage à Richard Cardinal, un métis que s'est suicidé en 1984 à l'âge de 17 ans. Enlevé de son foyer lorsqu'il avait à peine quatre ans en raison de problèmes familiaux, Richard a changé de domicile 28 fois en 13 ans, allant de foyers d'accueil en foyers collectifs et en refuges partout en Alberta. Le film présente des extraits de son journal intime.

Pour commander :

Office national du film de Canada,
Services à la clientèle,
B.P. 6100, station Centre-ville
Montréal (Québec)
H3C 3H5
Adresse Internet : <http://www.onf.ca>

Renvois

1. Sylvia Maracle, « Un contexte historique » dans *Vis-à-vis* (La violence familiale : Perspectives autochtones) Printemps 1993, vol. 10, n° 4, p.4.
2. The Aboriginal Family Healing Joint Steering Committee, *For Generations To Come: The Time is Now: A Strategy for Aboriginal Family Healing* (Sylvia Maracle et Barbara Craig, coprésidentes) (Ontario : le Comité, 1993) p. 10.
3. Ministère des affaires indiennes et du Nord canadien, Données de base du Ministère - 1992, cité dans le *Rapport final du Comité canadien sur la violence faite aux femmes - Un nouvel horizon : Éliminer la violence - Atteindre l'égalité* (Ottawa : Approvisionnement et Services Canada, 1993), p. 149.
4. Ontario Native Women's Association, *Breaking Free: A Proposal for Change to Aboriginal Family Violence* (Thunder Bay : Ontario Native Women's Association, 1989), pages 18-19.
5. Claudette Dumont-Smith et Pauline Sioui-Labelle, *Étude nationale sur la violence*

familiale : Phase I (Ottawa : Association des infirmières et infirmiers autochtones du Canada, 1991.) p.18. Citée dans *Dragging Wife Abuse Out of the Closet*. (Wetaway News, november 1989).

6. Claudette Dumont-Smith et Pauline Sioui-Labelle, *Étude nationale sur la violence familiale* : Phase I (Ottawa : Association des infirmières et infirmiers autochtones du Canada, 1991.) p.25. Citée dans Native Counselling Services of Alberta, *Report to the Secretariat on Child Sexual Abuse*. (Neilson, 1987).

7. Conseil consultatif de l'Ontario sur l'âge d'or. *Trop longtemps ignorés : les besoins et les inquiétudes des personnes âgées des communautés de Premières Nations de l'Ontario*, (Toronto : Publications Ontario, 1993), pages 73-76.

8. Sharlene Frank, *Family Violence in Aboriginal Communities: A First Nations Report* (Imprimeur de la Reine, Ministry of Women's Equality, Taskforce on Family Violence, 1992), p.6.

Le Comité directeur sur la santé mentale des Autochtones (Canada) *Programme de santé mentale destiné aux Premières Nations et aux Inuit* (Ottawa : Santé Canada, 1991), p. 17.

Sharlene Frank, *Family Violence in Aboriginal Communities: A First Nations Report* (Imprimeur de la Reine, Ministry of Women's Equality, Taskforce on Family violence, 1992), p. 17.

Le Conseil canadien de développement social et la Native Women's Association of Canada, *Voices of Aboriginal Women: Aboriginal Women Speak Out About Violence* (Ottawa : Conseil canadien de développement social, 1991), p. 28

Ce document a été préparé par Karen Green. Nous désirons remercier de leur contribution les personnes suivantes : Rose Moses et Shining Water, Aboriginal Women's Support Centre; Valerie Pryce, Direction générale des services médicaux, Santé Canada; Jack Major, Mid-Island Tribal Council; Fred Chafe, ministère des Affaires indiennes et de Nord canadien; Sandra McKay et Bernie Whiteford, Helping Spirit Lodge Sodciety, Vancouver (C.-B.); Charlene Avalos, Native Child and Family Services of Toronto; Gina Whiteduck, Assemblée des Premières Nations; David Allen, Barbara Merriam, Katherin Stewart, Janice Ireland, Gisèle Lacroix, Velma Guvenc et Katalin Kennedy, Division de la prévention de la violence

familiale, Santé Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous adresser au :

Centre national d'information sur La violence dans la famille

Incise de l'adresse 1909D1

Division de la prévention de la violence familiale

Direction générale de la promotion et des programmes de la santé

Santé Canada

Ottawa (Ontario)

K1A 1B4

Téléphone : (613) 957-2938

ou composez sans frais :

1-800-267-1291

Télécopieur : (613) 941-8930

Téléimprimeur : (613) 941-7285

ou composez sans frais :

1-888-267-1233

ATS : (613) 952-6396

ATS sans frais : 1-800-561-5643

On peut obtenir sur demand la présent publication (sur diskette, en gros caractères, sur bande sonore ou en braille).

Novembre 1996

Notre mission est d'aider les Canadiens et les Canadiennes
à maintenir et à améliorer leur état de santé.

Santé Canada

Dernière mise à jour : 2003-09-22

[Avis importants](#)